



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉES PAR L'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS NO 730 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 641.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 juin 2025, le Conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé « Premier projet du règlement numéro 730 amendant le règlement de zonage numéro 641 ».

Une assemblée publique aura lieu le 14 juillet à 18 h 30 au Cabaret des arts de Disraeli situé au 310, rue Laurier à Disraeli. Durant cette assemblée publique, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les objets du règlement numéro 730 portent sur :

- Modification du type d'habitation de la zone 29-R;
- Modification du type d'habitation de la zone 58-R;
- Modification du nombre d'étage possible de la zone 79RC.

Le projet du règlement numéro 730 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 16^e jour du mois de juin 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 16^e jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de juin 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière